Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20230223-20230212-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/03/2023

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20230212

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-trois février à 20 h 00, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Saint-Calais, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Étaient Présents:

Date de convocation

16 février 2023

MM. BORDEAU Christian, M. BOSNYAK Yvan, , DARROY Claude, FLAMENT Dominique, GREMILLON Patrick, GUIBERT Aris, JAMOIS Xavier, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE

Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MERCIER Marc, MORIN Sébastien, PARIS Hubert, PITOU Jean-Philippe, PLUT Jean-Claude, POTTIER Louis, VADÉ Prosper et Mmes BESNIER Claire, BONNEFOY Béatrice, BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle,

Date d'affichage

16 février 2023

GAUTIER Cindy, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, NELET Annie, ROUGET Anne-Marie membres titulaires, M. VICTOR Thierry, membre suppléant.

Étaient excusés :

Nombre de conseillers

M. CHABILLANT Jean-Luc donne pourvoir à PLUT Jean-Claude

En exercice: 42

M. CHERON Michel

Présents :

30

M. FOUCAULT Yves
M. GAUTHIER Renaud

Votants: 3

37

M.MARIAIS Jean-Pierre donne pourvoir à LACOCHE Jacques

M. MARTEL Jean-Pierre donne pourvoir à LABURTHE-TOLRA Benjamin

M. MASSE Nicolas donne pourvoir à BRIGANT Nicole M.NICOLAŸ Christophe donne pourvoir à LEBERT Philippe Mme MENU Catherine donne pourvoir à MERCIER Marc

Mme MERCIER Nadine remplacée par son suppléant M. VICTOR Thierry

Mme PRIEUR Sergine
Mme RENARD Candy

Mme STERBA Éléonora donne pourvoir à JAMOIS Xavier

M. MORIN Sébastien est nommé secrétaire de séance.

OBJET:

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET ANNEXE ZONE D'ACTIVITES DU BRAY

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 20211118 du 25 novembre 2021 adoptant le règlement budgétaire et financier 2021-2026,

Monsieur LEROY Michel présente le budget primitif 2023 du budget annexe intitulé « Zone d'Activités du Bray » s'équilibrant en dépenses et en recettes à :

- 85 929,00 € pour la section de Fonctionnement
- 84 524,00 € pour la section d'Investissement

Après présentation, et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **APPROUVE**, à la majorité, le Budget Primitif 2023 par vote :

36 voix POUR

1 ABSTENTION

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus. Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 27 février 2023

Le Président, Michel LEROY COMMUNAUTÉ de COMMUNES des VALLÉES de la BRAYE et de l'ANILLE 10, Rue Saint-Pierre 72120 SAINT-CALAIS